



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
DE VIE MARITALE**

Je soussigné(e)

Né (e) le

A.....

Atteste sur l'honneur vivre maritalement depuis le

Avec.....

Né (e) le

A.....

Avoir pour enfant (s) à charge.....

.....

.....

Etre domiciliés

.....

.....

Fait à BRETIGNY SUR ORGE, le

Signatures des intéressés attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus ;

Vu pour la légalisation de la signature
De M.....
Et de Melle.....

Brétigny-sur-Orge, le.....
Pour le Maire, par délégation

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 245 € d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 735 € d'amende lorsque l'infraction en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui.